

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 02 – 2026

Sur convocation en date du 31 mars 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre s'est réuni le mercredi 08 avril deux mille vingt-six, à 10 heures à la salle du conseil municipal de NEVERS, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de SAINT FIRMIN.

Titulaires		Suppléants	
Collèges des représentants des communes affiliées			
AMIOT Marie-Christine	X	AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François	X	DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel	X	SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian		VALÈS Henri	
DESABRE Eliane		RAPEAU Patrick	X
DUCREUZOT Serge	X	FAUST René	
BERGER Fabrice	X	VALLET Alain	
VINCENT Robert	X	NOËL Gilles	
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	X
BOURDOUNE Nicolas		JOUHANNEAU Julien	Absent excusé
ROY Régine	X	MARIE Michel	
BOUILLON Sandra		ROBERT Nicole	Absente excusée
DEVOUCOUX Agnès	X	DEVIIENNE Gilles	
FRAGNY Christophe	X	GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques	X	FOREST Jean-Yves	
HERTELOUP Alain	Absent excusé	LEBEAU Jean-Louis	Absent excusé
MASI Benjamin	X	THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	X	MAZOYER Martine	
SANGARÉ Mahamadou	X	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	X	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	Absent excusé	PASIN Jacqueline	

Collège spécifique des représentants des établissements publics			
HERTELOUP Alain	Absent excusé	LEBEAU Jean-Louis	Absent excusé
MASI Benjamin	X	THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	X	MAZOYER Martine	
SANGARÉ Mahamadou	X	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	X	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	Absent excusé	PASIN Jacqueline	

Autres participants à la séance	
THOMAS Michaël Directeur par intérim	SIMONIN Amandine Assistante de direction
HELFRICH Sandrine Référénte de pôle retraite, assurances statutaires et instances médicales	ESPIRE Monique Chargée des finances et affaires générales

Etaient excusés :

Julien JOUHANNEAU, Nicole ROBERT, Gérard FERRAND.

Etaient absents :

Justine GUYOT, Christian MARILLIER, Eliane DESABRE, Stéphanie BEZE, Nicolas BOURDOUNE, Sandra BOUILLON

Procurations :

M HERTELOUP a donné pouvoir à M MASI.

M FERRAND a donné pouvoir à M CORDIER.

Nombre de membres présents en exercice	22
Quorum	11
Nombres de membres présents	16
Nombre de procurations	2
Nombre de votants	18
Date de convocation	31.03.2026
Secrétaire de séance	Jacques MERCIER

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
AMIOT Marie-Christine		AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François		DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel		SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian		VALÈS Henri	
DESABRE Etiane		RAPEAU Patrick	
DUCREUZOT Serge		FAUST René	
BERGER Fabrice		VALLET Alain	
VINCENT Robert		NOËL Gilles	
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	
BOURDOUNE Nicolas		JOUHANNEAU Julien	
ROY Régine		MARIE Michel	
BOUILLON Sandra		ROBERT Nicole	<i>All-verte excusée</i>
DEVOUCOUX Agnès		DEVIIENNE Gilles	
FRAGNY Christophe		GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques		FOREST Jean-Yves	
HERTELOUP Alain	<i>Absent excusé</i>	LEBEAU Jean-Louis	
MASI Benjamin		THOMAS Sylvie	
MORINI Céline		MAZOYER Martine	
SANGARE Mahamadou		CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe		LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	<i>Absent excusé</i>	PASIN Jacqueline	

Madame la Présidente remercie les élus de la ville de NEVERS pour l'accueil à l'occasion de cette séance du conseil d'administration.

Madame la Présidente fait état des procurations :

M. HERTELOUP a donné pouvoir à M. MASI.

M. FERRAND a donné pouvoir à M. CORDIER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 10H.

Monsieur Jacques MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres présents que la commission « Finances » n'existe pas au sein des Centres de Gestion.

Madame la Présidente accueille Madame Monique ESPIRE, arrivée le 1^{er} avril 2026, qui sera chargée des finances et affaires générales du Centre de Gestion.

Madame la Présidente indique aux membres que le prochain conseil d'administration sera prévu le mercredi 03 juin 2026.

Madame la Présidente demande aux membres de retirer la délibération n°4 nommée CFU 2025. Cette délibération sera donc votée au conseil d'administration du 03 juin 2026.

ORDRE DU JOUR

Sur proposition du bureau réuni le 31 mars 2026 :

20260408 – 01 – Adoption du compte-rendu du CA du 09/02/2026

20260408 – 02 – Vote électronique 2026 – élections professionnelles

20260408 – 03 – Demande de remboursement cotisation médecine

20260408 – 04 – CFU 2025

20260408 – 05 – Affectation du résultat 2025

20260408 – 06 – Budget primitif 2026

20260408 – 07 – Rapport d'activité 2025

20260408 – 08 – Composition des instances suite aux élections municipales

20260408 – 09 – Composition du CST et FSSST

20260408 – 10 – Recours au service civique

20260408 – 11 – Autorisation donnée au Président pour ester en justice dans le cadre des élections professionnelles

Questions et informations diverses.

20260408 – 01 – Adoption du compte-rendu du CA du 09/02/2026

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 09 février 2026.

Monsieur FRAGNY tient à préciser que concernant la charte informatique, sa remarque ne se limitait pas au seul télétravail mais à l'ensemble de l'activité du CDG.

Après la prise en compte de cette remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 09 février 2026 est adopté à l'unanimité.

20260408 – 02 – Vote électronique 2026 – élections professionnelles

Monsieur THOMAS, Directeur par intérim, rappelle que lors de la séance du 2 décembre dernier, le Conseil d'Administration a adopté une position de principe favorable à l'organisation des élections professionnelles de décembre 2026 par un scrutin réalisé en vote électronique dans l'attente de l'avis des organisations syndicales.

Les organisations syndicales, réunies le jeudi 02 avril 2026, ont émis un avis favorable.

Pour rappel, l'offre proposée par le GIP Informatique des CDG s'élève à 10 969,00 €.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'engagement de la dépense d'un montant de 10 969,00 € pour la mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles ;
- **DIT** que cet engagement est pris sous réserve de la décision définitive de la Présidente de recourir au vote électronique, après avis du Comité social territorial ;
- **AUTORISE** Madame La présidente à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens, à signer tout document utile à cet effet, et engager les crédits nécessaires au budget.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 17

20260408 – 03 – Demande de remboursement cotisation médecine

Madame la Présidente indique que le GIP « Médecine inter-fonctions publiques » avait procédé à une augmentation de la cotisation des collectivités affiliées, au titre des exercices 2022 et 2023, pour la médecine préventive pour permettre l'embauche d'un professionnel de santé supplémentaire.

Le recrutement n'ayant pas été fructueux, cela a donné lieu à excédent de cotisations, que le GIP médecine inter-fonctions publiques a remboursé auprès du Centre de Gestion de la Nièvre.

Conformément aux principes de gestion et de transparence financière, le Centre de Gestion a proposé de procéder à la régularisation de ce trop-perçu au bénéfice des collectivités concernées par le biais d'un remboursement direct sur demande.

Retard de la mairie de Clamecy :

Une demande de remboursement par la commune de Clamecy est parvenue au Centre de gestion après la date limite de réponse, Le Conseil d'administration accepte que la demande soit prise en compte.

Madame la Présidente remercie les services du Centre de Gestion 58, pour le travail effectué.

Monsieur RAPEAU est arrivé à 10H20.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Prend acte :

- **de l'existence d'un trop-perçu de cotisations au titre du service de médecine professionnelle et préventive pour l'exercice 2022 et 2023, pour un montant global de 122 000 euros.**

- **que le reversement de ce trop-perçu aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ayant contribué au financement du service, sera effectué au prorata des cotisations versées au titre de l'exercice concerné.**

- **que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2026 du Centre de gestion.**

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20260408 – 05 – Affectation du résultat

M.THOMAS précise à l'assemblée que le travail de M. BABBI, Mme ESPIRE, est très compliquée pour la mise à jour comptable et nécessite parfois un échange quasi quotidien avec le Centre de Gestion Comptable de NEVERS.

Toutefois, constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **341 952.59 €** et un excédent d'investissement de **85 557.99 €**.

Le montant des restes à réaliser en investissement : **néant**

Le montant des restes à recouvrer en investissement : **néant**

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 comme suit :

En INVESTISSEMENT, au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **néant**

En INVESTISSEMENT, au compte 001 – excédent reporté : **52 467.75 € (-33 090.24 € + 85 557.99 €)**

En FONCTIONNEMENT, au compte 002 – excédent reporté : **729 509.23 €** (468 447.20 € + 341 952.59 € - 80 890.56 €).

M THOMAS demande l'accord aux membres pour faire une reprise anticipée des résultats.

Madame la Présidente remercie pour le travail fourni que les agents du CDG58 ainsi que le CDG25 pour son assistance.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour 18

20260408 – 06 – Budget primitif 2026

Madame la présidente présente aux membres du conseil d'administration le budget primitif pour l'année 2026.

En fonctionnement

- **Dépenses : 2 142 805,00 €**
- **Recettes : 2 540 893,79 €**

Section d'investissement

- **Dépenses : 90 817,00 €**
- **Recettes : 274 022,00 €**

Les membres du conseil d'administration adoptent le budget primitif 2026.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20260408 – 07 – Rapport d'activité 2025

Madame La Présidente expose :

Le rapport d'activité du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre constitue un document annuel de référence permettant de retracer l'ensemble des actions conduites par l'établissement au cours de l'exercice 2025.

La Présidente souhaite rappeler aux membres que la formation secrétaires de mairie a été financée par France Travail sans participation de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour information, la Présidente précise qu'actuellement 8 mairies de la Nièvre n'ont pas de secrétaires.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- D'adopter le rapport d'activité du Centre de gestion pour l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.
- De préciser que ce rapport sera communiqué aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés, et mis à disposition du public selon les modalités en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20260408 – 08 – Composition des instances suite aux élections municipales

À la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, plusieurs élus actuellement membres des instances du centre de gestion (CST, CAP, CCP, conseil médical) ont perdu leur mandat électif. Or, dans la plupart des cas, la fin du mandat électif entraîne également la cessation de leur mandat de représentant au sein de ces instances.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, ne souhaite pas désigner de nouveaux membres.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20260408 – 09 – Composition du CST et FSSST

Le conseil d'administration est donc invité à délibérer sur les points suivants :

- le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial (entre sept et quinze) ;
- le nombre de représentants des collectivités et établissements au sein du comité social territorial (qui ne peut excéder le nombre de représentants du personnel) ;
- le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants des collectivités et établissements ;
- Le nombre de représentants suppléants au sein de la formation spécialisée

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

1. Pour le comité social territorial :

- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial à 8
- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements égal à celui des représentants du personnel.
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.

2. Pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein du comité social territorial :

- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements égal à celui des représentants du personnel.
- de fixer le nombre de représentants suppléants au sein de la formation spécialisée à 8
- d'autoriser au sein de la formation spécialisée le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20260408 – 10 – Recours au service civique

Madame la Présidente propose à l'assemblée de l'autoriser à procéder au recrutement d'un jeune en Service civique. Elle indique que cette embauche pourra aider à la mise à jour de certains dossiers.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **Approuve** le recours au dispositif du service civique au sein du Centre de gestion ;
- **Autorise** l'accueil d'un volontaire en service civique pour une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement de missions d'intérêt général
- **Précise** que le Centre de gestion s'engage à assurer l'accompagnement du volontaire, notamment par la désignation d'un tuteur et la mise en œuvre d'un suivi adapté ;
- **Autorise la Présidente** à solliciter ou à mobiliser l'agrément nécessaire, à signer les contrats d'engagement de service civique ainsi que tout document afférent à ce dispositif ;
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget du Centre de gestion.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20260408 – 11 – Autorisation donnée au Président pour ester en justice dans le cadre des élections professionnelles

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles, le Centre de gestion peut être amené à connaître des contentieux relatifs notamment :

- A l'établissement des listes électorales ;
- A la recevabilité des candidatures ;
- Au déroulement des opérations de vote ;
- A la proclamation des résultats...

Ces litiges relèvent de la compétence des juridictions administratives et impliquent la défense des intérêts de l'établissement.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- D'autoriser la Présidente à représenter le Conseil d'administration en justice, tant en demande qu'en défense, pour tout litige lié aux élections professionnelles.
- D'autoriser la Présidente à se faire assister ou représenter par un avocat de son choix.
- Déclare que la présente autorisation est valable pour toute la durée des procédures engagées dans ce cadre et devant tous degrés de juridiction

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

DIVERS

Le prochain conseil d'administration aura lieu le mercredi 03 juin 2026, matin, sous réserve de la disponibilité de la salle de la Communauté de Communes Sud Nivernais.

La séance est levée à 11H30.


Secrétaire de séance
Jacques MERCIER

Nevers, le 10.04/2026

Pour extrait conforme,

La Présidente

Marie-Christine AMIOT

